

## **PROGRAMME DE RECHERCHE « ETAT CIVIL DE DEMAIN ET TRANSIDENTITE »**

La transidentité apparaît aujourd'hui comme un lieu majeur pour penser et interroger les revendications des personnes autour de leur identité. Longtemps réduite à l'exceptionnalité d'une situation pensée comme pathologique et/ou marginale, elle apparaît désormais comme un élément important pour saisir un certain nombre de transformations majeures des sociétés contemporaines. Les identités et les expériences transgenres sont en effet, en Europe mais aussi ailleurs, au centre de questionnements, de débats ou de controverses autour de l'identité sexuée et de sa compréhension, de l'autonomie personnelle et de son acceptabilité sociale et institutionnelle. Historiquement, la transidentité a posé et pose ces questions en deux espaces principaux : celui de la médecine et celui du droit puisqu'au cours du siècle dernier s'est développé dans de nombreux pays une « médecine de réassignation sexuée » ainsi que des législations (ou des solutions jurisprudentielles) diverses autorisant un changement ou une nouvelle mention de sexe à l'état civil.

L'objectif du programme de recherche « Etat civil de demain et transidentité » est de proposer une approche pluridisciplinaire de la procédure française actuelle et d'explorer la façon dont ses différents acteurs (personnes trans ou intersexuées, parents d'enfants intersexués, médecins, avocats, juges, procureurs, etc.) y prennent part, participent à sa transformation et envisagent son avenir. Pour comprendre ce que peut être l'état civil de demain et la manière renouvelée dont il peut penser l'état des personnes, et notamment des personnes transidentitaires, nous ne souhaitons pas proposer un simple état des lieux de la situation actuelle et de ses possibles évolutions mais plutôt explorer la manière dont la transformation de la procédure de changement de sexe à l'état civil est actuellement *en train de se faire*. Au-delà d'une nouvelle législation (parfois attendue), il s'agit de saisir une mutation qui est *déjà* en marche : quels sont les lieux où elle se donne à voir ? quelles sont les formes qu'elle emprunte ? quels en sont les acteurs et de quelle manière s'y engagent-ils ? quelles législations étrangères perçoivent-ils comme modèles de référence et/ou d'action ?

## **MISSION DE RECHERCHE « DROIT ET JUSTICE »**

La Mission de recherche Droit et Justice est un groupement d'intérêt public (GIP) créé, à l'initiative conjointe du ministère de la Justice et du CNRS, par un arrêté du 11 février 1994. La Mission œuvre au développement d'une activité scientifique de recherche dans les domaines du droit et de la justice.

La convention instituant le GIP lui fixe pour objectif général la constitution d'un potentiel de recherche mobilisable sur l'ensemble des questions intéressant la justice et le droit, quel que soit le champ disciplinaire concerné. À cette fin, la Mission doit :

- définir, animer, coordonner et évaluer les programmes de recherche sur le droit et la justice,
- identifier et soutenir les équipes susceptibles de jouer un rôle important dans ce champ d'activité,
- favoriser les échanges entre les professionnels, les universitaires et les chercheurs sur différents thèmes de recherche,
- tenir à jour une information permanente sur les différents programmes de recherche intéressant le droit et la justice et leur état d'avancement,
- organiser la valorisation de la recherche notamment auprès des écoles et organismes de formation intéressant le droit et la justice,

– développer la coopération internationale dans ce domaine.